

problème avec la société de nettoyage

Par **sainte**, le 15/07/2010 à 00:27

Bonsoir,

merci pour ces réponses.

Donc, si j'ai bien compris le CS n'a pas pouvoir de changer de société de nettoyage ?

Le problème c'est que L'AG est passé, et que rien à été voté...

Et la nouvelle devrait commencer le 1er/10/2010

Cette décision à été pris par le CS.

Alors que devons nous faire SVP ???

Point important, la Ste retenu est moins cher.

Bien Amicalement

Philippe

Par **dobaimmo**, le 15/07/2010 à 08:22

Bonjour

Ce n'est pas pratique de ne pas continuer sur le même fil.

je ne vois pas comment le syndic pourrait signer le nouveau contrat avec la ou les nouvelles entreprises sans vote de l'AG. Ce serait une faute de sa part. et la surveillance du syndic par contre, entre dans votre mission de CS.

vous pouvez demander au syndic d'organiser une ag extraordinaire si les gains envisagés sont bien supérieurs au coût généré par une AG complémentaire.

autrement, vous attendez l'an prochain et vous mettez à l'ordre du jour en plusieurs questions, comme vous l'a suggéré Untel.

Le fait que ce soit moins cher ne vous donne aucun droit complémentaire

Cordialement